

LA FEDERATION

Créée par vote des organisations de Psychologues en 2003, elle regroupe Patriciens, Enseignants-Chercheurs et Étudiants en Master de Psychologie, réunis en Associations ou membres individuels.

Elle a pour but de :

- ⇒ Protéger le public des mésusages de la psychologie,
- ⇒ Contribuer à l'information du public,
- ⇒ Défendre la profession et la discipline,
- ⇒ Concourir au développement des études et recherches en psychologie et à leur diffusion,
- ⇒ Maintenir et développer chez les psychologues un haut niveau de qualification fondamentale et appliquée,
- ⇒ Promouvoir la formation permanente en psychologie et contribuer à son développement,
- ⇒ Prendre position ou intervenir dans toutes les situations mettant en cause la dimension éthique, le niveau de qualification scientifique et professionnel des psychologues et la déontologie,
- ⇒ Représenter la profession et la discipline auprès des autorités et de tous les partenaires de la profession,
- ⇒ Promouvoir la reconnaissance et l'application du code de déontologie.

Pour être informé des actions/formations/colloques proposés par la FFPP, merci de nous adresser vos

NOM : **PRENOM**

ADRESSE COMPLETE :

TEL :

Adresse mèl :

A FFPP – 92, rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS

siege@ffpp.net ou Tél/fax : 01 43 47 20 75



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Qualité : Adresse :

Courriel : Tél. : /... /... /... /... / - Fax : .. /... /... /... /... /

Participera à la journée d'étude du 26 avril 2008

Participation aux frais : 15 € -

Membres FFPP : 10 € - Étudiants, chômeurs, retraités : 5 €

Je joins un chèque à l'ordre de la FFPP adressé à :

FFPP-PACA - 21, Les Solans - 13400 AUBAGNE- informations : 06 75 63 21 53



**Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie**

JOURNEE D'ETUDE

Réglementer la Déontologie : un ordre, Nécessité ou illusion ?

AIX EN PROVENCE

Samedi 26 avril 2008 de 10h00 à 17h00

Fac de Lettres – Amphithéâtre Guyon

Renseignements : 06 75 63 21 53

FFPP-PACA – 21, l'oliveirado les Solans – 13400 AUBAGNE

www.ffpp.net / siege@ffpp.net / 01 43 47 20 75

Nous, psychologues, sommes confrontés au quotidien aux mésusages de la psychologie. Cette « psychologisation » active discrédite notre discipline et menace notre profession. Un code de déontologie réglementé pourrait constituer un atout majeur pour contenir cette déferlante. Cette aspiration est partagée par la communauté professionnelle et fait l'objet d'un large consensus. Mais au-delà du consensus, si les psychologues ne s'impliquent pas les pouvoirs publics le feront sans eux.

Les divergences trouvent leurs origines dans les modalités de réglementation. Globalement, trois options sont observées en la matière :

- **Un ordre professionnel**
Ce modèle s'imposerait à tous les psychologues dès sa mise en place par l'Etat.
- **Une instance nationale de régulation professionnelle**
Au-delà de la fonction disciplinaire, cette instance créée et gérée par la profession aurait une dimension de médiation et d'accompagnement des conduites professionnelles
- **Le recours au droit commun**
Cette dernière approche ne nécessite pas la création d'instance nouvelle (ordre ou autre) car c'est aux juridictions ordinaires de se saisir des contentieux déontologiques. Cette saisine serait basée sur un code légalisé par décret en Conseil d'Etat.

*Qu'est-ce qui fonde l'actuelle nécessité de réglementation du code ?
Quelles différences entre ces trois approches ?
Quels avantages et inconvénients de chaque modèle ?
Quels en seraient les impacts dans la pratique quotidienne des psychologues ?...*

Voici quelques unes des questions qui seront abordées lors de la journée du 26 avril 2008. La matinée sera consacrée aux présentations et l'après-midi sera entièrement dédiée à un débat ouvert et non partisan avec la salle.

Cette journée d'études devrait permettre l'émergence d'une position pour les psychologues de la région PACA.

PROGRAMME

- 10h00 – 10h10: **Ouverture de la journée**
Mme Claude SABLE
- 10h10 – 11h10 : **Présentation de modèles ordinaires**
Mr Benoît PETIT, Docteur en Droit
Un représentant de l'ordre des Podologues
- 11h10 – 11h30 : **Les travaux sur la réglementation du code – Bilan d'étape**
Mme Marie Jeanne ROBINEAU
- 11h30 – 12h00 : **Présentation du Conseil National des Régulations professionnelles**
M. Patrick COHEN
- 12h00 – 12h30 : **Débat avec la salle**
Animation Mme Claude SABLE
- 12h30 – 14h00 : Repas
- 14h00 – 14h30 : **Pourquoi faut-il réglementer la déontologie**
Intervention Mr Gilles RIOU
Introduction au débat
- 14h30 – 16h45 : **Débat général avec la salle**
Animation M. Patrick COHEN
- 16h45 – 17h00 : **Clôture de la journée**
Mme Claude SABLE –
Mme Marie Jeanne ROBINEAU